

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

**Arrêté du 4 septembre 2023
portant nomination au Bureau Central de Tarification**

NOR : ECOT2319315A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Bureau Central de Tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L.215-1 et L.215-2 du code des assurances, en qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

Mme Laurence Noury (Groupama), titulaire

M. Frédéric Autissier (Groupama), suppléant

M. Mickaël Lefeuvre (Allianz), titulaire

M. Guillaume Nespoux (Covea), suppléant

M. Romuald Rouillet (Axa), titulaire

Mme Aube-Catherine Owczarek (Groupe MMA/Covea Risks), titulaire

M. Alain Rodriguez (Groupe MMA/Covea Risks), suppléant

M. Olivier Courbe (Matmut), titulaire

Article 2

Les membres du Bureau Central de Tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 septembre 2023

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des assurances,

M. LANDAIS